

CONVENTION ENTRE OSEO ET L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Edito de Jean-Pierre DENIS s'adressant aux experts comptables

« Le Conseil Supérieur de l'Ordre est le 1er réseau de conseil aux entreprises avec plus de 17 000 experts comptables en France.

Votre mission de conseil et d'accompagnement de l'entreprise, tout au long de sa vie, est essentielle pour le dirigeant mais aussi pour nous, car elle sécurise notre relation avec le chef d'entreprise.

Vous avez en effet à la fois la proximité du confident et le regard externe du professionnel indépendant.

Notre objectif est de faciliter l'accès des Pme au financement à travers nos 3 grandes lignes de métier :

- les aides à l'innovation, sous forme de subvention, ou d'avances à taux zéro, remboursables en cas de succès
- la garantie des financements bancaires et interventions en fonds propres ; elle consiste à prendre une quote part de risque sur les financements mis en place par nos partenaires, et ce jusqu'à 70% selon les projets
- le co-financement des investissements et du cycle d'exploitation, aux côtés des établissements bancaires et financiers.

Vous êtes naturellement notre allié dans la mission qui nous est confiée par l'Etat : financer et accompagner les Pme dans les moments forts de leur vie, création, innovation, internationalisation, transmission.

A ce titre, nous comptons particulièrement sur votre appui pour informer et aider les entreprises à monter leurs dossiers, et notamment :

- les demandes de PCE (Prêt à la Création d'Entreprises), pour lequel nous vous avons donné accès à notre extranet via la convention PCE
- les demandes d'aides à l'innovation.

Nos équipes en région sont à votre disposition afin d'étudier et d'apporter ensemble la solution la mieux adaptée aux projets des entreprises. »
